

Lundi 23 mai 2022

12h15 - 13h30 | salle B04.1522. - 4ème étage CMU

Visioconférence ZOOM

Lien : <https://unige.zoom.us/j/63484218685>

PMA : questions choisies en droit des familles et du financement des soins

En 2022, les structures familiales diffèrent fortement de celles existant lors de la dernière révision complète du droit de la filiation en 1976. Aujourd'hui, la diversité des familles et le recours aux possibilités de la médecine de la procréation en Suisse et à l'étranger suscite de nombreuses questions juridiques, du point de vue du droit international, du droit civil et du droit des assurances sociales. En décembre 2018, le Conseil fédéral a été chargé d'examiner la nécessité d'une réforme du droit de la filiation. Un groupe d'expertes et d'experts a été chargé d'étudier le droit de la filiation en vigueur, ainsi que de formuler des recommandations de réforme, tenant compte des différentes évolutions du droit des familles. Le groupe a rendu son rapport le 17 décembre 2021. C'est donc l'occasion de faire le point sur la réglementation de la PMA, dans le domaine du droit des familles et du financement des soins. En effet, ce second aspect, pourtant essentiel pour l'accès effectif à la PMA, demeure en effet peu perméable aux évolutions sociétales.

Sabrina Burgat

Professeure en droit de la santé et en droit civil, avocate spécialiste FSA en droit de la famille,
Co-directrice de l'Institut de droit de la santé (IDS), Université de Neuchâtel

Anne-Sylvie Dupont

Professeure en droit de la sécurité sociale (UNINE et UNIGE), avocate spécialiste FSA
responsabilité civile et droit des assurances, Co-directrice de l'Institut de droit de la santé (IDS),
Université de Neuchâtel

